

QUELS SONT MES DROITS ?



ACCÈS

Vous pouvez à tout moment demander l'accès à vos données.



MODIFICATION

Vous pouvez demander la rectification des données inexactes ou incomplètes.



LIMITATION

Vous pouvez demander à limiter l'accès à vos données, le cas échéant pour motif légitime.



OPPOSITION

Vous pouvez également vous opposer au partage de vos données.



DIRECTIVES ANTICIPÉES

Vous pouvez définir des directives sur le sort de vos données après votre décès.

Vous avez d'autres questions sur vos données de santé ?
Trouvez vos réponses et une note détaillée sur vos droits
en scannant ce QR code :



Pour toute requête concernant vos droits sur vos données de santé, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de votre établissement.

Vous retrouverez tous les contacts utiles en scannant ce QR Code, ou en vous rendant à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/imagerie974>

Scannez-moi !

Ce support d'information vous est proposé par [masanté.re](https://masante.re), le portail public d'information et de promotion de la santé à La Réunion.

Le projet de dématérialisation des données d'imagerie est porté par TESIS, le Groupement de Coopération Sanitaire des acteurs de santé à La Réunion. Il est cofinancé par l'Union Européenne, avec le soutien de L'ARS de La Réunion.

[masanté.re](https://masante.re)



MA SANTÉ

CONNECTÉE

LE PARTAGE DE MES DONNÉES D'IMAGERIE

À LA RÉUNION

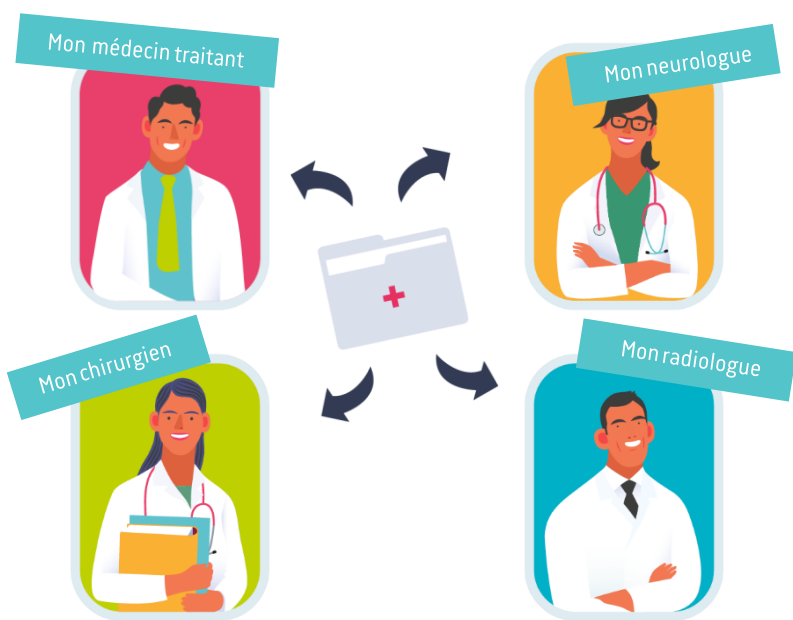


[masanté.re](https://masante.re)



QU'EST-CE QUE LE PARTAGE DE MES DONNÉES D'IMAGERIE ?

À La Réunion, de nombreux cabinets de radiologie et plusieurs établissements de santé utilisent une plateforme numérique commune pour stocker les données d'imagerie : les clichés de radiologie, IRM ou scanner, ainsi que les comptes rendus des radiologues.



Grâce à cette plateforme numérique, les professionnels de santé qui en ont besoin peuvent **accéder à mes examens** même lorsqu'ils ont été réalisés dans d'autres établissements.

Mon radiologue, mon orthopédiste, mon neurologue ou mon médecin traitant peuvent également **accéder à mon historique** : ils peuvent consulter les examens que j'ai réalisés par le passé.

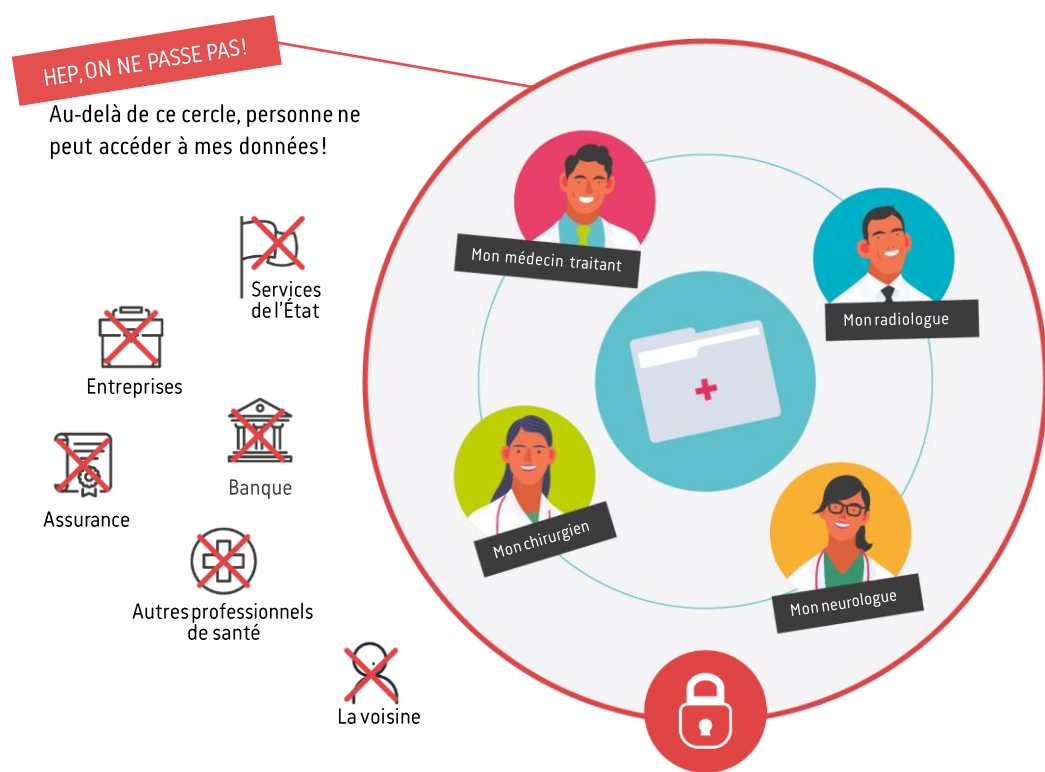
POURQUOI FAIRE ?

Les professionnels qui me suivent ont la bonne information, à jour, lors de mes rendez-vous. J'évite de refaire des examens déjà réalisés lorsque ça n'est pas nécessaire.



QUI PEUT ACCÉDER À MES DONNÉES DE SANTÉ ?

Seule mon équipe soignante est autorisée à accéder à mes données. Cette équipe rassemble tous les professionnels de santé impliqués dans mon suivi médical.



OÙ MES DONNÉES SONT-ELLES CONSERVÉES ?

Vos données sont hébergées à La Réunion, dans un datacenter sécurisé, certifié Hébergeur de Données de Santé. Ce datacenter est financé par l'ARS La Réunion, les professionnels de santé, et les établissements de santé de La Réunion.